



**44^{ème} Congrès de l'Union Départementale
des syndicats CGT
de Seine-Maritime
DIEPPE
13 - 14 - 15 juin 2018**

Document d'orientation adopté

***Unis et déterminés sur nos revendications !
Renforçons le rapport de force pour gagner face
au patronat et au gouvernement.***

***« La régression sociale ne se négocie pas,
elle se combat ».***

Henri Krasucki

Sommaire

1/Face aux attaques du patronat et du gouvernement

1/1 Contexte national, européen et mondial

1/2 Luttons contre les tentatives de division de notre classe sociale !

1/3 Situation internationale

2/ Pour une CGT qui résiste, propose et gagne

2/1 Au centre : Préparer le rapport de force.

2/2 Des éléments pèsent contre cette confiance

2/3 Notre démarche revendicative.

2/4 Pour des revendications communes public / privé

2/5 Criminalisation de l'action syndicale

2/6 La santé des travailleurs et travailleuses n'est pas négociable

2/7 Contre les discriminations et les violences faites aux femmes

2/8 Activités spécifiques envers les ingénieurs, cadres et techniciens

2/9 Activités spécifiques envers les jeunes travailleurs

3/ Quelle UD pour les 3 ans à venir ?

3/1 Fonctionnement de la CE de l'UD

3/2 Lien UD / Syndicats et Sections

3/3 Lien UD / Unions Locales

3/4 Lien UD / Unions Professionnelles

3/5 Lien UD / Région

3/6 Lien UD / Autres structures

3/7 Formation Syndicale

3/8 Politique financière

3/9 Communication

3/10 Droits Libertés et Actions Juridiques

4. Vie Syndicale

4/1 collectif service public

4/2 Activités sociales, culturelles et sportives

4/3 Indecosa

5. Union Syndicale des Retraités-es



1. Face aux attaques du patronat et du gouvernement

1-1 Contexte national, européen et mondial

La CGT en Seine-Maritime, est la première organisation syndicale par l'influence et l'audience qu'elle a auprès des salarié(e)s. Les résultats aux élections professionnelles le soulignent et particulièrement notre première place dans le scrutin TPE. Cette première place est encore plus visible dans la participation aux luttes sociales. Cela confère à la CGT et à notre UD des responsabilités particulières comme syndicat de lutte de classe et de masse dont les salarié(e)s ont tant besoin aujourd'hui. Pour imposer de véritables progrès sociaux, nous devons construire des rapports de forces plus favorables au monde du travail. Cela nécessite de développer nos syndicats à la hauteur de leur influence.

La crise systémique du capitalisme dont la violence s'aggrave depuis 2007, bouleverse la vie de millions de personnes dans le monde, exacerbe les oppositions de classes, modifie les équilibres territoriaux et géopolitiques. Le capital financier prend le pas sur l'investissement productif. Dérégulation, déréglementation, financiarisation de l'économie, reculs des moyens d'interventions des états au profit des multinationales marquent cette période. Ce mouvement général répond à un seul objectif : accroître la rémunération du capital au détriment de celle du travail.

Le capitalisme est aussi responsable en grande partie du réchauffement climatique qui provoque des catastrophes environnementales avec des conséquences sociales dramatiques.

Répondant à ces exigences du capital financier, les derniers gouvernements, et particulièrement sous les présidences Sarkozy et Hollande, ont accéléré le travail de sape des conquêtes et des services publics. Ainsi, il y a eu les attaques contre les retraites de 2010, l'accord national interpro préparant la casse du code du travail et des IRP, la loi NOTRe, la marche à la privatisation et au démantèlement des grandes entreprises publiques, les lois Macron et Rebsamen. Et, point culminant de ces attaques, la loi El Khomri, engageant la casse du Code du travail et la remise en cause de la hiérarchie des normes.

L'UD a engagé toutes ses forces dans la participation aux mobilisations demandant le Retrait de la loi El Khomri, appuyant toutes les possibilités d'aller à la grève et à sa reconduction, aux blocages et à la paralysie de la production dans les secteurs industriels.



Après les élections de 2017, le concentré du mandat donné par la finance et les banquiers au Président-banquier Macron avait été résumé par Denis Kessler en 2007 : *« les annonces successives des différentes réformes... statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance »*.

Le programme que Macron voudrait mener à terme est bien la déconstruction totale de toutes les conquêtes historiques ouvrières et le programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

La création de la Sécurité sociale, issue du programme du CNR, mise en œuvre en 1946, fut l'étape la plus décisive de cette conquête des droits pour et par le monde du travail. Elle a institué le principe du salaire socialisé. Elle est menacée au plus haut point par la suppression par Macron de la cotisation maladie, et de son transfert vers l'impôt : la CSG. Elle est aussi menacée par la poursuite des exonérations patronales et le transfert vers les complémentaires.



La pension de retraite est un élément du salaire socialisé, directement conditionné au montant de celui-ci. Mais avec la volonté d'imposer un régime universel par point, Macron et son homme de main Delevoye veulent basculer ce système solidaire, vers une individualisation et une baisse des pensions préparant la mise en place de la retraite par capitalisation. Tous les « régimes spéciaux » seraient mis à morts. Toutes les pensions seraient déconnectées des salaires et tirées vers le bas, alors même que les retraités sont déjà lourdement frappés par le blocage du montant des pensions et la hausse de la CSG. Dans le même temps, les sociétés d'assurances et les régimes complémentaires de prévoyance poursuivent leur offensive pour prendre des parts de marché, en profitant du recul de la Sécu.

Le gouvernement Macron / Philippe a poursuivi brutalement la liquidation du Code du travail et de la hiérarchie des normes au moyen des Ordonnances. Tout l'édifice conventionnel est menacé. Le but étant de limiter les garanties à l'accord d'entreprise, sans garanties nationales.

L'offensive pour détruire le bac, diplôme national, comme diplôme ouvrant le libre accès à l'université et la loi ORE qui instaure dans les textes la sélection à l'entrée de l'université doivent être comprises comme la remise en cause de toutes les qualifications nationales, inscrites dans des conventions collectives nationales et des statuts nationaux. et la volonté de limiter encore plus l'accès des enfants de travailleurs à des études supérieures

Les services publics sont soumis aux politiques de rigueur voulues par le patronat et les gouvernements nationaux, imposées par la troïka (Fonds Monétaire International, de la banque centrale européenne et de la Commission européenne) : suppression de postes, privatisation rampante, partenariat public privé.



Ce programme réactionnaire prétend ramener les garanties collectives au plus bas, liquider les garanties nationales et ne tolérer que des droits attachés à l'individu. C'est la généralisation de l'Ubérisation.

Les droits syndicaux sont attaqués et tirés vers le bas et la répression anti-syndicale s'est renforcée et les interventions policières sont de plus en plus fréquentes et musclées.

La Précarisation et la discrimination sont ouvertement poussées par le gouvernement et le patronat comme armes de division. De plus en plus de salariés voient leur situation de vie et leurs conditions de travail aggravées avec l'accroissement des CDD, intérim, l'ubérisation....

1-2 Luttes contre les tentatives de division de notre classe sociale !

Face à la crise et à la politique sécuritaire des gouvernements qui nourrissent la montée du racisme, de la xénophobie et qui opposent les peuples entre eux, la CGT doit porter des propositions de changement de société, pour un vrai partage des richesses et s'opposer aux thèses de l'extrême droite, ainsi qu'à l'ensemble des idées racistes d'où qu'elles viennent. Nous devons combattre le racisme au sein de nos organisations en multipliant les journées de formation

sur ce thème.

En effet, la CGT considère que les idées racistes et xénophobes dont l'extrême droite et le Front National n'ont malheureusement pas l'exclusivité, constitue un danger pour toute la société. Si nous combattons les idées racistes de droite comme de « gauche », il nous faut avoir un point de vigilance spécifique sur la propagande du Front National qui se présente désormais comme le premier parti ouvrier défendant les travailleurs alors que son programme réel est un programme clairement libérale et anti syndical. La CGT doit également lutter contre toutes les tentatives de division du salariat. Depuis des années, le capital tente d'opposer les salariés entre eux, fonctionnaires contre privé, salariés sous statut contre salariés précaires, etc.... ces tentatives de division visent à empêcher la construction de fronts de lutte larges rassemblant tous les salariés. La CGT doit donc déployer son activité pour combattre ce discours et apporter les éléments d'analyse aux salariés. C'est en portant nos revendications pour l'amélioration des garanties collectives de tous les secteurs que nous battons en brèche ce discours.



1-3 Situation internationale :

Il est de plus en plus fréquent que des salariés et donc des militants soient confrontés à des choix, des décisions, des négociations qui ont pour point de départ une directive européenne ou un accord européen (traité de Maastricht, Traité de Lisbonne, Traité transatlantique...). Comme ses prédécesseurs, E. Macron utilise la règle des 3% pour justifier sa politique d'austérité, comme si l'Union européenne le lui imposait.



La CGT doit se donner les moyens de mieux promouvoir ses propositions et s'investir dans les luttes à l'échelle européenne. Pour cela, la CGT doit faire savoir à tous où se situent les responsabilités tant patronales que gouvernementales dans les politiques européennes mises en œuvre.

C'est indispensable si nous voulons continuer à tisser des liens de solidarité entre les salariés, quelles que soient leur origine et nationalité, en France et dans toute l'Europe. L'UD CGT revendique l'application intégrale du Code du travail et des conventions collectives aux bénéficiaires des travailleurs détachés et la mise en cause automatique des donneurs d'ordres sur le plan pénal et financier en cas d'infraction.

L'UD CGT revendique le renforcement du droit d'asile, la régularisation immédiate et sans condition de tous les travailleurs sans papiers présents sur notre territoire ainsi que la liberté de circulation des migrants qu'ils soient réfugiés politiques ou économiques.

L'UD a à cœur de défendre le principe de la solidarité internationale. Elle prendra l'ensemble des mesures possibles pour venir en aide et en soutien des syndicats et grévistes d'autres pays notamment en cas d'atteinte au droit de grève et au droit syndical. Les politiques libérales, notamment au niveau européen, touchent de plein fouet les salariés et remettent en cause les services publics. L'UD portera la nécessité de construire des luttes à l'échelle internationale.

En outre, l'UD sera particulièrement vigilante en refusant la mise en concurrence et la division entre les travailleurs en fonction de leurs lieux de vie. Si nous défendons l'interdiction des licenciements et des fermetures de sites, nous refusons de rentrer dans les logiques de concurrences entre travailleurs de différents pays.



2. Pour une CGT qui résiste, propose et gagne

2.1 Au centre : Préparer le rapport de force.

Après l'amère expérience des gouvernements successifs, à coloration politique diverse, qui ont tous porté plus loin les régressions sociales, la première responsabilité de la CGT, de notre UD et de ses syndicats, est de travailler inlassablement à construire le rapport de force.

Pour réussir à donner un coup d'arrêt à cette politique au service du patronat et aux licenciements, il s'agit pour la CGT, pour notre UD et pour nos syndicats de construire un véritable plan d'action afin que les salariés, les privés d'emploi, les jeunes et les retraités qui en ont ras-le-bol de la situation mais sont très peu organisés, reprennent confiance dans leur propre force. Le renforcement et le développement de nouveaux syndicats ou sections syndicales doit être l'objectif de toutes les structures CGT du département.

2.2 Des éléments pèsent contre cette confiance

Les effets de la crise et des politiques libérales imposés par les gouvernements successifs au service du patronat, combiné aux échecs de la plupart des mouvements de résistance à ces politiques ont affaibli le mouvement social. La désillusion sur la capacité du mouvement ouvrier de changer le système économique et politique pour sortir du capitalisme et le manque de confiance dans la possibilité de gagner par la lutte atteignent même les militants syndicaux.

Des forces réactionnaires agissent pour injecter le poison de la division dans les rangs des salariés, pour que la colère populaire qui se tourne contre la finance et les gouvernements soit détournée, et pour que les possédants soient protégés.

La multiplication des lois de destructions des institutions représentatives du personnel, lois Macron Rebsamen, El Khomri puis Ordonnances Macron risquent d'avoir de plus en plus des conséquences désastreuses sur le nombre de représentants du personnel. L'objectif est



clairement de casser la CGT comme syndicat de classe, s'appuyant sur des milliers de représentants du personnel pour aller vers un syndicalisme d'accompagnement centré sur la négociation à froid reposant sur une poignée de permanents syndicaux dans les entreprises.

Le patronat et le gouvernement redoutent plus que tout que notre action syndicale permette aux salariés d'aller au blocage de la



production et des transports par la grève. Très souvent c'est l'arme (ou la menace) de la grève qui a récemment permis des avancées revendicatives : Sidel, Legrand, Clinique de l'Europe, CEPIC ...

Les lois de recul des droits syndicaux et des libertés syndicales auront aussi des effets sur nos structures interprofessionnelles qui risquent d'être privées de ressources militantes humaines.

Tout en entravant l'action syndicale par ces lois et en la réprimant, le gouvernement Macron ne cesse de parler de « dialogue social ». Ce gouvernement prétend à grand renfort médiatique imposer aux syndicats et à la CGT ce qu'il appelle une place de « co-constructeur », avec une volonté de présenter les mesures de recul social, comme le produit d'une concertation. Nous ne devons cautionner aucune manœuvre de fausse concertation, comme les « conférences sociales » qui ne visent qu'à enrober de « dialogue social » des mesures déjà décidées par nos adversaires.

Nous opposons à ces manœuvres ce que disait Henri Krasucki : « *La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat* » et nous affirmons la nécessité d'un syndicalisme de lutte de classe attaché à la défense des salariés, conscient des intérêts incompatibles, opposant le capital au travail, d'un syndicalisme indépendant. Nous ne sommes pas neutres face aux enjeux de société menaçant notre classe sociale et nos acquis sociaux.

2.3 Notre démarche revendicative.

Face aux attaques visant la destruction des acquis essentiels, il est nécessaire de construire la riposte interprofessionnelle, le « tous ensemble » d'un mouvement de grève prolongé à l'échelle de tout le pays, qui seul peut inverser le rapport de force en faveur des salariés.

Ce « Tous Ensemble » ne se décrète pas et il se construit d'abord bien sûr à l'entreprise, en proximité avec les salariés grâce à l'action quotidienne de son Syndicat CGT avec l'appui et le travail de coordination de la structure territoriale (Union locale, UD...). Il doit être affiché comme étant le projet de toute la CGT. Il y a besoin pour cela du travail des UL coordonné par l'UD, et de toute la confédération qui doit jouer tout son rôle pour le proposer et tout faire pour en assurer la réussite. Il ne peut donc pas se résumer à une succession de journées d'action isolées sans lendemain, sans plan de lutte, sans revendications précises. L'UD devra porter cette proposition au sein du CCN

La volonté de casser toutes les garanties nationales (Code du travail, Conventions collectives, statuts...) amène à multiplier les secteurs de confrontation : Patronat, gouvernement, dirigeants des collectivités territoriales, vont tenter de remettre en cause chaque accord collectif passé, dans la branche, dans l'établissement ou dans l'entreprise.

Cela souligne l'importance du travail des



syndicats, des fédérations, de l'UD et de la confédération, pour défendre pied à pied chaque acquis, chaque conquête : L'exigence d'avancées sociales nécessite de bloquer tout recul.

La perspective de rétablir un Code du travail protecteur, la hiérarchie des normes (ce qui veut dire l'abrogation des ordonnances), passe nécessairement par le combat pied à pied pour défendre et conforter les Conventions collectives nationales, tout comme les statuts nationaux.

Chaque secteur où nous bloquons l'offensive patronale est un point d'appui pour le mouvement social plus large que nous préparons.

La base pour unir et faire converger tous les secteurs du salariat, allant du salariat public et privé aux jeunes, privés d'emplois et retraités, ce sont les revendications, toutes les revendications, et c'est la défense de nos plus grandes conquêtes, en particulier celles de 1936 et de 1945 :

- Défense de la Sécu et des retraites, basées sur le salaire socialisé. Défense des régimes particuliers de retraite. Non à la retraite par point. Abrogation de toutes les mesures antisociales s'attaquant aux droits des travailleurs depuis les lois Balladur de 1993.
- Défense des statuts nationaux et des conventions collectives (abrogation des ordonnances, des lois El Khomri et Rebsamen). Défense des IRP, des CHSCT et des droits syndicaux.
- Défense et reconquête des services publics et des entreprises publiques face aux menaces de privatisation.
- L'augmentation générale et immédiate des salaires, pensions et des minima sociaux de 300€ ainsi que le smic dans la même proportion soit à 1800 €, point de départ de toute grille de salaire et traitement.
- Non à la CSG et rétablissement de l'ensemble des cotisations sociales dans l'esprit de la création de la sécurité sociale
- Défense des diplômes et des qualifications reconnus au niveau national et intégrés dans les conventions collectives et les branches professionnelles.
- Consolider le baccalauréat comme seul pré-requis pour accéder à l'Enseignement supérieur dans la filière de son choix.
- L'interdiction des licenciements, et des fermetures de sites



Les revendications précises sont la base indispensable pour la recherche de l'unité intersyndicale et l'unité d'action, chaque fois que possible.

Face au patronat et au gouvernement, nous avons besoin de faire bloc, de mobiliser les travailleurs avec ou sans emploi, les retraités, les jeunes et de chercher l'unité avec tous ceux qui partagent nos objectifs de lutte.

Notre critère est la recherche du meilleur rapport de force face au patronat et au gouvernement, aider les salariés à faire bloc sur les revendications du moment.

Nous nous opposons à la conception « syndicalisme rassemblé » s'il s'agit de rassembler des sigles syndicaux en acceptant de renoncer aux revendications de la CGT, ce qui désoriente les salariés. Ainsi actuellement, se rassembler au plan national avec la CFDT, qui accepte la casse du Code du travail et des statuts, nous amènerait à accepter les reculs sociaux.

En toute circonstance, c'est dans les instances de la CGT (syndicats, UL, UD...) que se prennent les décisions d'agir ou non en intersyndicale et sur quelle base. Nous pouvons et nous voulons rechercher des accords intersyndicaux, dans les syndicats, les UL, les branches ou l'UD, pour une action plus large et plus forte des salariés, en refusant le syndicalisme d'accompagnement.

Pour redonner confiance dans les luttes, pour donner une perspective à la profonde colère sociale qui reste encore étouffée, notre syndicalisme doit clairement apparaître à tous les niveaux comme un syndicalisme révolutionnaire offensif, alliant contestations et propositions. Notre participation à toutes les instances de représentation doit être offensive et s'appuyer sur les luttes plutôt que sur des compromis contraires aux revendications portées par les syndicats.

En outre, l'Union Départementale comme la confédération doit prendre toute sa place, voire être à l'initiative de collectifs de mobilisation plus large, avec notamment des partis politiques et des associations, sur la base de ses orientations. Toute nouvelle proposition de ce type fera l'objet d'une discussion et d'un vote en CE en cherchant le rapport de force sur le terrain de classe, et en assurant l'expression indépendante de la CGT.

Dans les périodes de lutte, nous défendons la mise en place d'assemblées générales de grévistes avec les syndicats, comme lieu de débat et de décision sur la conduite de la grève.

2.4 Pour des revendications communes public / privé

Au niveau départemental, nous portons les revendications des Unions Professionnelles, des Unions Locales et des syndicats, nous œuvrons à la mise en place de luttes interprofessionnelles public / privé pour gagner.

Les services publics, c'est l'affaire de tous.

Ils doivent répondre aux besoins de toute la population. Ils nous concernent tous, que l'on soit usagers ou salariés de la fonction publique. Les services publics sont des garants de progrès social. Nous les considérons comme un investissement pour l'avenir et non comme une charge financière. Le recul incessant des services publics, c'est toujours moins de solidarité entre les citoyens. C'est un bien commun que nous devons défendre tous ensemble.

CAP22 : une machine de guerre contre les services publics, les fonctionnaires et les usagers.



Les gouvernements se succèdent et mènent tous une politique de démolition méthodique des services publics : après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique), E. Macron appuie sur l'accélérateur avec l'Action Publique 2022.



Le Comité Action Publique 2022 (CAP 22) a été chargé de « penser la réforme du service public » « avec un objectif assumé de moins 3 points de PIB d'ici à 2022 ». Dans une circulaire, E. Philippe précise que le comité devra proposer des « réformes structurelles » et des « économies significatives et durables ». Il propose aussi des « transferts » entre collectivités, « au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Alors que la France reste « le plus gros pourvoyeur de dividendes en Europe » (40,6 milliards de dollars sur les 8 premiers mois de 2017) et qu'il n'a pas été avare de cadeaux fiscaux pour les plus riches, E. Macron veut imposer une cure d'austérité supplémentaire de 60 milliards d'euros aux services publics et annonce 120 000 suppressions de postes dans les 3 fonctions publiques.

Dans le secteur de l'Action sociale :

Les fusions et concentrations des structures gestionnaires fleurissent depuis quelques années, ces fusions, restructurations favorisent les suppressions de postes et manifestent un désengagement de plus en plus important de la puissance publique, déniaient tout droit et toute protection aux secteurs les plus fragilisés de la population.

La CGT doit mobiliser les salariés de l'Action Sociale contre ces fusions-restructurations et contre toute suppression de postes.

Dans la santé publique la marche au regroupement des Hôpitaux a été engagée avec la loi Bachelot.

L'étranglement budgétaire organisé par le ministère, les 22 000 suppressions de postes annoncées, la loi Touraine (avec les Groupements Hospitaliers de Territoires), a imposé le regroupement des 25 établissements en seulement 4 groupes hospitaliers sur tout le département (Rouen, Le Havre, Elbeuf et Dieppe), avec des mutualisations destructrices d'emplois et des fermetures de services à la clé.

L'UD CGT, fait sien, le combat contre la loi Touraine, et ses suites. L'UD CGT, agit pour des budgets hospitaliers à la hauteur des besoins, pour la défense de chaque hôpital, chaque service et chaque poste. L'UD met en garde contre les « conférences de dialogue social des GHT » qui visent à mutualiser les services et préparent la suppression des instances (CTE et CHSCT) dans chaque établissement.



L'UD continuera de soutenir, de développer et de travailler à la coordination des luttes aux côtés des syndicats de la santé, en défense de l'hôpital public, des EHPAD...

En matière de ferroviaire :

La priorité est donnée à la reconquête d'un véritable service public tant pour le transport des voyageurs que de celui des marchandises. Une action qui passe par l'abrogation de la loi du 4 août 2014 portant réforme du système ferroviaire français. En outre, la situation dégradée du port de Rouen, celle de son bassin d'emploi, voire au-delà, avec celle des friches industrielles sises en vallée de Seine, font qu'il convient de porter davantage encore les convergences revendicatives. Leurs intérêts lient l'ensemble des salariés y travaillant, ainsi que la population qui réside à proximité, aux cheminots et inversement. Sans industries dans son environnement, les triages du département dont Sotteville et les services SNCF qui lui sont attachés (Technicentre industriel de Quatre-Mares...), voient leur pertinence affaiblie. Or sans triage ferroviaire, ce sont les activités industrielles qui s'affaiblissent et tout le secteur économique qui s'ouvre à des difficultés! C'est pourquoi nous devons défendre de manière interprofessionnelle l'atout d'une entreprise publique ferroviaire intégrée et la mobilisation de tous ! Le projet de loi faisant suite à la parution du rapport SPINETTA doit renforcer notre bataille pour la défense du statut, la défense de toutes les lignes voyageurs pouvant être menacées. En outre, nous défendons la réouverture de la ligne Rouen – Evreux par Elbeuf.

Un axe revendicatif territorial qui s'applique également aux ports maritimes du Havre, de Dieppe et de Fécamp.

Nous revendiquons la gratuité des autoroutes et des ponts et le retour dans le service public sans indemnisation des actionnaires.

Dans le secteur de l'Énergie :

Issue du programme du conseil national de la résistance (CNR), la nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946 a toujours été combattue par les tenants du capital.

Depuis une vingtaine d'année, la déréglementation du secteur de l'énergie et l'ouverture à la concurrence n'ont fait apparaître que sur le tard les impacts négatifs réels sur l'organisation de ces secteurs industriels ainsi que sur la qualité de fourniture, les prix et les services rendus aux usagers.



Les politiques ultralibérales imposées par la commission européenne et acceptées par les gouvernements successifs ont dégradés fortement la qualité de service et de fourniture d'énergie servie aux populations et à la Nation.

Nous considérons la concurrence comme la cause première des problèmes rencontrés par les usagers (*augmentation des prix de 80% pour le gaz et de 40% pour l'électricité depuis l'ouverture du capital, dégradation des services rendus aux usagers, augmentation des coupures pour impayés, exclusion et précarité énergétique en progression partout en Europe,...*)

Les traductions de la déréglementation au niveau du département sont déjà concrètes au travers des fermetures de boutiques EDF et GDF, du transfert des plateaux téléphoniques vers des pays à bas coût de main d'œuvre,

menace de fermeture de la centrale thermique du Havre (*les incidences multiples pour l'emploi, pour le territoire, pour l'innovation impose le maintien de la tranche 4 et la construction d'une nouvelle tranche...*), augmentation de la sous-traitance dans les centrales nucléaires (dumping social), transfert de la distribution vers les métropoles, externalisation des métiers fonctions support...

L'UD 76 estime que tous les citoyens doivent être égaux dans l'accès à l'énergie quel que soit le lieu géographique (péréquation tarifaire) ou la situation sociale (bataille contre la précarité énergétique).

L'UD 76 affirme que le gaz et l'électricité ne sont pas des marchandises comme les autres, et au regard des 12,5 millions de personnes en précarité énergétique en France elle revendique une TVA à 5,5% sur ces biens.

De même, l'UD 76 contribuera à la mise en œuvre d'un rapport de force pour sauvegarder des tarifs réglementés, fixés par l'état, au sein d'un service public de l'électricité et du gaz.

Dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, nous revendiquons :

- Des créations de postes d'enseignants, de personnels administratifs et techniques dans tous les établissements et écoles pour réduire partout le nombre d'élèves par classe.
- La titularisation de tous les emplois précaires et la création de nouveaux emplois de titulaires notamment pour l'accompagnement des enfants handicapés.
- Un investissement important en moyens humains, financiers et matériels en direction des élèves les plus en difficulté, en particulier pour ceux des milieux populaires.
- que le baccalauréat reste un diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire. Le bac doit garantir l'accès de tous les bacheliers, sur tout le territoire, aux filières de l'enseignement supérieur de leur choix. Son caractère national doit aussi garantir au baccalauréat sa reconnaissance dans toutes les branches professionnelles.
- un investissement massif dans l'enseignement supérieur pour en augmenter les capacités d'accueil et les bourses sur critères sociaux afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre, et pour que les personnels soient en mesure d'assurer correctement leurs missions de service public. Au lieu de cela, le gouvernement met en place la sélection à l'entrée des universités dès la rentrée 2018. Les agents vont se voir imposer de nouvelles tâches pour effectuer le tri des millions de dossiers de candidatures avec peu de moyens supplémentaires. Cette sélection aura comme conséquence immédiate une aggravation des inégalités sociales et territoriales. Des milliers de jeunes n'auront plus comme possibilité que d'arrêter leurs études ou de subir une orientation non choisie.

Apprentissage et formation professionnelle.

Le gouvernement veut confier l'apprentissage aux branches professionnelles. Cette offensive idéologique est axée sur la seule employabilité à court terme et sacrifie la culture générale et professionnelle qui permet d'évoluer dans une carrière. En renforçant la mainmise du patronat sur la formation professionnelle, on développe les certifications au détriment des diplômes nationaux et donc des conventions collectives.

Nous revendiquons une politique de promotion de l'enseignement professionnel public pour diversifier l'offre de formation dans tous les territoires du département, des ouvertures ou réouvertures de formations correspondant aux besoins des élèves et non celles dictées par les besoins directs du patronat.



Défendre le service public postal et télécommunication :

Le lien entre les citoyens, quel que soit leur lieu d'habitation et quel que soit leur moyen doit être identique et accessible. La CGT-76 revendique notamment la franchise postale (gratuité) pour tous les courriers à l'adresse des services administratifs et des entreprises qui ont des missions de ser-

VICES PUBLICS, voire à l'adresse des associations à but non lucratif. Chaque citoyen doit également avoir la possibilité d'accéder à des services bancaires gratuits, des crédits avec des tarifs sociaux. La nécessité de communication à l'ère du numérique passe forcément par la mise en place d'un monopôle public de la téléphonie et de l'internet, avec l'accès dans les bureaux de Poste à des ordinateurs connectés en libre-service. Nous revendiquons le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Le maintien de tous les bureaux de Poste de plein exercice et la réinternalisation de tous les bureaux sous-traités aux collectivités ou au secteur marchand.



Pour une inspection du travail au service des travailleurs :

En lien avec les réformes successives de casse du Code du travail, le gouvernement continue sa politique de reprise en main de l'inspection du travail dans l'objectif de couper les liens naturels entre les agents de contrôle de l'inspection du travail, les travailleurs et leurs représentants. Il s'agit de répondre à la demande du patronat. Cela se traduit notamment par la mise en place d'un code de déontologie visant à faire taire toute expression publique pour les inspecteurs du travail. Dans le même temps, on assiste à une diminution du nombre de postes tant concernant l'activité de contrôle en entreprises que les services de renseignements du public. Nous réaffirmons que l'inspection du travail doit être au service des travailleurs et répondre en premier lieu aux demandes des salariés et des représentants du personnel.

L'imposture des Maisons de Service au Public (MSAP).

Elles sont présentées comme une amélioration des services publics de proximité : mensonge. Actuellement, 1 100 maisons de service au public sont ouvertes en France (une vingtaine en Seine-Maritime). C'est le prétexte pour une nouvelle vague de fermetures des services publics de qualité et de proximité.

Que les usagers des services publics confrontés au licenciement et au chômage, à la maladie, à la précarité de l'emploi, à la cherté d'un loyer se débrouillent : qu'ils aillent sur Internet ou dans les MSAP : dans quelques cas, ils seront reçus par une personne qualifiée qui les guidera vers le service recherché. Plus souvent, une personne peu ou pas formée les guidera vers un ordinateur. Au résultat, le service rendu au public est dégradé au point que des personnes renoncent à faire valoir leurs droits.



Le numérique : un enjeu crucial pour l'avenir.

Le passage au « tout numérique » met gravement en cause les principes fondamentaux du service public comme l'égalité d'accès des usagers et l'égalité de traitement. Il permet aussi le fichage des usagers, l'abandon des missions, le flicage des agents, la suppression de milliers d'emplois et des fermetures de sites.

Nous ne sommes pas contre les outils numériques : nous sommes contre l'usage qu'en font l'Etat et le patronat. Ils les utilisent pour imposer un rendement toujours plus élevé ou pour supprimer des emplois. A nous d'imposer une utilisation du numérique qui serve les usagers et les salariés, notamment en réduisant leur temps de travail.

Une contre-offensive est indispensable.

On ne peut pas laisser les gouvernements successifs démolir nos services publics. On doit défendre l'existant mais il est tout aussi important d'étendre les services publics pour répondre aux nouveaux besoins de la population (service public de l'Internet, par exemple).



Localement, sous l'impulsion du Collectif des Services Publics de l'UD, nous devons accentuer notre action d'information auprès de tous les salariés et des usagers. Nous devons faire entendre nos propositions auprès de toute la population en multipliant les diffusions de tracts et les réunions publiques mais aussi au moyen des réseaux sociaux. Tout cela dans l'objectif de se préparer à un mouvement d'ampleur contre les attaques gouvernementales et pour le renforcement du service public.

Interdiction des licenciements et des suppressions de postes :

Chaque semaine qui passe voit à minima une annonce de suppressions d'emplois dans le privé ou de suppressions de postes dans la fonction publique. Ces annonces s'accompagnent parfois de bagarres, grèves notamment, qui ne doivent pas rester isolées. Dans la suite de ce qui a été réalisés depuis 2015, l'UD CGT, en lien avec les UL et les UP, appellera à la solidarité à l'occasion de chaque conflit, ce qui passe prioritairement par une présence militante de l'interpro sur les piquets de grève notamment.

Lutter pour le maintien de tous les emplois est une nécessité quand bien même les suppressions de postes n'engendrent pas de licenciements secs. Chaque emploi supprimé constitue une chance de moins pour qu'un travailleur privé d'emploi en retrouve un.

L'UD réaffirme que les politiques de réductions du coût du travail menées par les gouvernements successifs, notamment en multipliant les exonérations de cotisations sociales, ne permettent ni la création ni le maintien des emplois. Elle revendique que les sommes reçues par les employeurs soient remboursées et s'oppose aux aides publiques pour les entreprises à but lucratifs. Elle revendique l'arrêt de versements des profits aux actionnaires.



Ensemble Privé – Public contre le travail du dimanche :

Depuis plusieurs années, le travail dominical, qui était auparavant l'exception, a tendance à se généraliser dans plusieurs secteurs du privé comme du public pour des activités non essentielles aux besoins de la population. Dans la suite des lois Macron, visant à étendre les dérogations sur le travail dominical, de nombreuses entreprises notamment dans le commerce, souhaitent contraindre leurs salariés à travailler le dimanche ou la nuit. L'UD appuiera toutes les initiatives prises par les syndicats et les UL contre le travail du dimanche.

2.5 Criminalisation de l'action syndicale

Depuis des années l'Etat et le patronat criminalisent l'action syndicale et plus particulièrement la CGT. Le patronat et le gouvernement ont besoin de tuer toute opposition qui viendrait remettre en cause ces choix. Ici comme ailleurs, de nombreux camarades sont concernés. Au-delà du nombre de camarades poursuivis, force est de constater que les sanctions demandées par les procureurs sont de plus en plus fortes allant jusqu'à de la prison ferme pour des feux sur la voie publique lors de conflits sociaux

Avec un gouvernement qui met en œuvre les mesures demandées par le patronat, nos militants sont de plus en plus confrontés à ces tentatives de criminalisation.

Tout salarié a le droit de se syndiquer, de créer une base syndicale et d'exercer une activité syndicale et plusieurs textes internationaux prohibent la répression comme les discriminations syndicales.

L'UD, en lien avec les UL et les branches professionnelles, continuera à organiser chaque fois que nécessaire des rassemblements de soutien interprofessionnel notamment lorsque des militants CGT sont convoqués pour des sanctions ou par la police et les tribunaux. Elle cherchera chaque fois à construire l'unité syndicale sur le mot d'ordre de l'arrêt des procédures et mettra en évidence que nous sommes confrontés à une justice de classe qui s'acharne contre les travailleurs mais protège la délinquance en col blanc.



2.6 La santé des travailleurs et travailleuses n'est pas négociable

Dans le privé comme dans le public, sous le coup des attaques, les conditions de travail continuent de se dégrader (postes non remplacés, augmentation des cadences et de la productivité, pilotage par objectifs, réorganisation constante ...). Les conséquences sont dramatiques en termes de santé au travail. Notre département n'a pas été épargné par les suicides de salariés sur le lieu de travail, les situations de « Burn Out » et les accidents du travail graves ou mortels ainsi que les maladies professionnelles dont les cancers.

Dans le cadre des ordonnances, le gouvernement MACRON a répondu à la demande du MEDEF de supprimer les CHSCT, ces derniers étant considérés comme les bêtes noires du patronat.

L'UD a été particulièrement en pointe sur la défense des CHSCT en appelant notamment à une initiative nationale à Paris le 4 décembre 2017 et continuera à soutenir l'ensemble des initiatives prises en défense des CHSCT. Par ailleurs, elle continuera à participer au Collectif « ne plus perdre sa vie à la gagner » qui prépare de nouveaux états généraux de la santé des travailleurs et travailleuses en 2018 ainsi qu'aux travaux de l'association H PEZERAT dont l'UD est adhérente.

Nous devons continuer le travail entrepris depuis de longues années par le secteur Santé Travail pour :

- Contribuer à l'information et la formation de nos militants sur ces problématiques, notam-



ment lors de journées d'étude et par les informations diffusées sur liste de diffusion électronique

- Elargir les possibilités concrètes d'aide aux syndicats, aux UL et UP notamment par les réunions de travail sur les dossiers complexes
- Tenter d'assurer un suivi collectif des dossiers accidents du travail et maladies professionnelles tant sur le plan des procédures pénales que civiles (CPH, TASS, TCI ...)
- Suivre l'ensemble des mandats
- Renforcer nos liens avec le secteur santé travail confédéral
- Une médecine du travail centrée exclusivement sur la protection de la santé des travailleurs et non sur la sélection de la main d'œuvre



2.7 Contre les discriminations et les violences faites aux femmes

45 ans après la loi de 1972 sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, tous les indicateurs existants confirment que ce principe n'est pas respecté, laissant perdurer une discrimination en termes de salaire bien souvent accompagnée par une discrimination en termes de statut notamment par le temps partiel contraint. La CGT agit pour l'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes au travail et dans la société et continue à être vigilants pour qu'aucun fait de discrimination et/ou de violences faites aux femmes ne puisse être toléré au sein même de la CGT. Les attitudes ou les paroles LGBTphobes perdurent et génèrent de la souffrance au travail. Parfois même elles bloquent l'accès à l'emploi. Les syndicats CGT doivent agir contre ces discriminations et exiger le respect des droits pour tous.

Nous devons travailler à mieux former nos équipes syndicales sur ce point, tant concernant les enquêtes discrimination à mener, que la négociation des accords et l'intégration de ce sujet dans les axes revendicatifs.

2.8 Activités spécifiques envers les ingénieurs, cadres et techniciens

La syndicalisation des ingénieurs cadres et techniciens est un enjeu capital pour le développement de la CGT.

Les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise représentent désormais 46 % du salariat en France, pourcentage en constante progression notamment du fait de l'augmentation du niveau de qualification.

Le Capital utilise les évolutions du salariat pour mettre en opposition les salarié-e-s et empêcher les convergences et mobilisations. Les rapports sociaux se tendent dans les entreprises, les

ICTAM servent de boucs émissaires et endossent des orientations sur lesquelles ils n'ont pas été consultés.

De par leur position dans l'entreprise, les ICTAM constituent un enjeu stratégique dans les transformations du travail, du management, des rapports sociaux dans l'entreprise, parce





que leur travail impacte de façon significative la situation des autres catégories.

Alors que de nombreux ICTAM étaient auparavant issus-e-s du rang, nous constatons l'arrivée de nombreux jeunes diplômé-e-s sur des fonctions d'encadrement.

Nous devons ouvrir en grand les portes et les fenêtres de la CGT aux ICTAM, en particulier aux jeunes. Il nous faut pour cela entendre et répondre à leurs aspirations et revendications.

Parmi les jeunes générations, les femmes sont bien souvent plus diplômées que les hommes mais paradoxalement moins bien payées qu'eux. Ce constat

confère à l'union départementale une responsabilité syndicale toute particulière envers elles.

En lien avec les Unions professionnelles et les unions locales, l'Union départementale soutiendra et impulsera toutes les initiatives aidant au développement de la syndicalisation des ingénieurs, cadres techniciens et agents de maîtrise.

Nous devons intégrer cette problématique dans chacune de nos publications. En cas de besoin, la CE de l'UD pourra décider d'initiatives spécifiques en lien avec les syndicats, les UL et les UP.

2.9 Activités spécifiques envers les jeunes travailleurs

La CGT revendique les mêmes droits collectifs pour les jeunes, alors que patronat et gouvernement veulent en permanence les exclure des réglementations protectrices (CPE, emplois précaires, refus du recrutement au statut...)

Il est important que les jeunes, dès l'embauche, aient un contact avec la CGT de façon adaptée et suivie ; et que soient menées par la CGT des campagnes pour imposer l'accès des jeunes à ces droits collectifs des salariés.

Des départs massifs à la retraite sont prévus dans les prochaines années.

Une partie de notre corps militant fera partie de ces départs, ce qui renforce la nécessité d'assurer le renouvellement des cadres syndicaux à tous les niveaux.

Face à ces enjeux, le déploiement et la syndicalisation des jeunes salariés sont une des nombreuses priorités.



L'UD doit aider quand c'est nécessaire à la multiplication des stages d'accueils des nouveaux syndiqués réalisés par les syndicats, les UL et les professions.

Force est de constater que la notion de syndiqué/acteur n'est pas aujourd'hui au niveau souhaité.

Si les jeunes peuvent paraître moins sensibles à l'engagement, ils n'hésitent pas à se mobiliser autour des sujets les plus variés (écologie, alter mondialisme...). Ils souhaitent une réactivité de l'organisation à laquelle ils adhèrent et doivent pouvoir mesurer concrètement leur implication. Plutôt rassurant donc, et à contre-courant de la pensée dominante.

Le collectif jeunes n'a pas fonctionné par manque d'un animateur. La prochaine CE de l'UD devra décider d'un plan de travail, et d'une feuille de route sous l'impulsion du secteur vie syndicale.

3. Quelle UD pour les 3 ans à venir ?

3.1 Fonctionnement de la CE de l'UD

Le rôle de l'Union Départementale est d'appuyer et de coordonner les actions des syndicats du département, des Unions Professionnelles et des Unions locales. Elle impulse l'activité



différents collectifs.

Les commissions de l'Union Départementale doivent fonctionner avec les membres de la CE de l'UD en y associant des camarades mandatés des UL et des syndicats, en créant les conditions pour permettre leur participation. Les différents collectifs dont la vie syndicale, la formation, la communication...ne peuvent reposer que sur une poignée de camarades.

3.2 liens UD/syndicats, sections syndicales

Les syndicats et les sections syndicales sont la structure de base de notre organisation. C'est à partir de ces structures que se mène le travail de proximité. C'est à partir des syndicats et des sections en lien avec les structures de la CGT que se prennent les décisions concernant le champ professionnel concerné, que ce soit dans la construction des luttes ou des cahiers revendicatifs. C'est à partir de ces structures que se renforce notre organisation.

L'UD doit aider ces structures dans leur activité. L'UD devra travailler avec les Unions locales pour créer, dès que cela est possible de nouvelles bases syndicales et créer les conditions de leur bon fonctionnement en lien avec les fédérations et représentations fédérales au niveau du département.

3.3 Liens UD / Unions locales

Les UL sont une nécessité incontournable pour l'activité interprofessionnelle de toute la CGT. Chaque jour, que l'on soit salarié, sans emploi, retraité, jeune, cadre, technicien, ouvrier, femme, travailleur sans papier...quand on a un problème c'est, en règle générale, à la porte des UL CGT que l'on vient frapper.

De plus les UL aident à la création de nouvelles bases, travaillent à l'élaboration des revendications et sont un élément déterminant dans les luttes en lien avec l'UD. La place des UL est essentielle, car au plus près pour donner aux syndicats, aux syndiqués et aux salariés, les moyens d'agir efficacement pour d'autres choix.

L'activité syndicale des UL exige des moyens immédiats humains et financiers pour informer largement, valoriser les succès, structurer les organisations durablement en dispensant les formations syndicales nécessaires. De ce point de vue, les UL sont au cœur des problèmes quotidiens. Elles sont bien « l'organisation de terrain », incontournable pour l'activité de la CGT.



interprofessionnelle de la CGT au niveau départemental et la représente à ce même niveau.

Toutes les responsabilités, toutes les candidatures, tous les mandats y compris les mandats régionaux, qui dépendent de l'Union Départementale seront validés préalablement par la commission exécutive.

Dans le fonctionnement de la CE de l'UD et pour une bonne mise en œuvre des orientations qui seront définies par le congrès de l'UD, chaque membre de la CE devra s'investir dans la mise en œuvre des décisions de la CE, ce qui peut passer notamment par le renforcement des

L'UD CGT doit affirmer cela, et leur donner les moyens avec la région CGT Normandie notamment, et les structures pour être à la hauteur des enjeux. Dans le cadre des travaux préparatoires du 52^{ème} congrès confédéral, l'UD défendra au CCN le renforcement des Unions locales, ce qui passe par une augmentation de leurs moyens humains et financiers.



Par ailleurs, la prochaine CE devra faire un point avec les ULs sur leurs difficultés de fonctionnement. L'UD apportera une aide financière aux UL qui en font la demande dans la limite du budget prévisionnel annuel.

3.4 Liens UD / Unions Professionnelles

Le lien UD / UP est nécessaire pour nos syndicats et syndiqués.

Chaque UP a la responsabilité de développer, selon ses attributions et sa structuration, l'activité revendicative et syndicale. L'UP est un outil d'expertise, de cohérence, d'impulsion et d'aide pour ses syndicats et aussi pour l'union départementale. C'est un outil qui facilite la convergence de l'information issue des espaces de l'UD.

Chaque UP veille à participer à la vie de l'union départementale en participant notamment aux réunions trimestrielles avec les unions locales et l'USR. Chaque UP veille à assurer la cohérence et la convergence des revendications de toute nature.

3.5 UD / Région

Le comité régional CGT, devrait jouer un rôle d'appui aux actions et initiatives des UD qui le compose. Ses décisions ne peuvent être prises qu'en concertation avec les UD. Tous les membres de l'UD 76 qui participent à cet outil sont élus par la commission exécutive et rendent compte de leur activité régulièrement à la CE de l'UD.

La principale tâche du comité régional est de mettre ses moyens au service des luttes menées dans les départements de la région, ainsi que de coordonner l'activité des mandatés CGT dans les organismes régionaux

3.6 Liens UD / toutes structures CGT

L'UD ne peut se substituer aux décisions qui démocratiquement doivent être prises dans les CE des UL et les CE des syndicats. La nécessité de travailler ensemble ne doit pas entraîner la confusion sur le lieu où doivent être prises les décisions pour respecter le fédéralisme concernant les syndicats et les UP.

3.7 Formation syndicale

Le renouvellement des équipes syndicales et la création de nouvelles bases nécessitent un renforcement des actions de formation à tous les niveaux. Chaque syndiqué, chaque élu et mandaté doit pouvoir bénéficier d'une formation initiale et continue dans le respect des trois chartes, celle de la vie syndicale, des élus et mandatés et de l'égalité professionnelle.

Rien ne remplacera ce moment privilégié que constitue le stage de formation syndicale. Prendre le temps d'être en situation d'apprendre dans un cadre favorable et interactif : cela se prépare, s'anticipe, se décide avec détermination. Cela doit être une priorité.

Le programme de formation, validé par la CE de l'UD sera proposé au niveau départemental et

évoqué régulièrement dans les réunions UD, UL, UP en lien avec le collectif vie syndicale. En outre l'UD organisera des journées d'étude par exemple sur le droit de grève, les libertés syndicales, les projets de réformes gouvernementaux ou patronaux, la lutte contre les idées racistes et sexistes et d'extrême droite, l'égalité professionnelle, les violences faites aux femmes, etc... Le collectif vie syndicale et le collectif formation sont disponibles pour répondre aux attentes des syndicats sur les journées d'étude. La mutualisation des formations des ULs sera favorisée par l'UD



La mise en œuvre du programme de formation nécessite un renforcement important du nombre de formateurs disponibles notamment pour les stages de Niveau 2 et Eco-CE.

3.8 Politique financière de l'UD

Aujourd'hui comme demain, des moyens financiers doivent être mis au service de l'activité interprofessionnelle. Trois leviers sont possibles, agir sur les trois est une nécessité :

La cotisation est notre principale recette, garant de notre indépendance. Avec le pôle vie syndicale et l'ensemble des syndicats de l'union départementale, s'orienter vers une véritable syndicalisation de masse, sans oublier la bataille du triptyque : 1% - PAC- passage actif-retraité et l'enjeu des 12 timbres. Les reversements des timbres doivent être faits régulièrement au cours de l'année afin d'assurer la pérennité des structures.

La mutualisation des dépenses là où c'est possible

La transparence des finances et des décisions qui doivent être prises en commission exécutive, sous le contrôle régulier du bureau et de la Commission Financière de Contrôle. Elle doit être active, indépendante et présenter ses travaux à la CE de l'UD à minima 1 fois par semestre. Elle se doit d'alerter immédiatement en cas de constatation de dérive



L'UD CGT doit maintenir les dispositifs de contrôles qui s'assurent que les comportements et les pratiques correspondent aux valeurs fondamentales de l'organisation et aux intérêts collectifs.

La Commission financière et de contrôle doit pour ce faire avoir tous moyens et compétences pour y veiller.

L'UD fait sienne des règles de vie et de transparence sur les finances votées par la Commission Exécutive Confédérale.

La transparence porte également sur le montant des rémunérations, indemnités, et avantages de fonction, versées aux camarades exerçant des mandats pour l'UD.

3.9 Communication



La densité de l'activité CGT en Seine-Maritime, que ce soit en terme de luttes, de revendications à porter, le nombre de syndicats, d'unions syndicales et d'unions locales implique d'avoir une communication pertinente, forte et réactive.

Des réflexions ont déjà été entamées sur la manière d'articuler l'ensemble des supports de communication : l'info Luttes et le site internet. L'info Lutte constitue un moyen rapide et efficace d'informer l'ensemble de nos bases CGT dans le département des luttes passées, en cours ou en construction. Nous devons continuer nos efforts en lien avec le secteur revendicatif pour que chaque base syndicale, chaque UL et UP acquiert le réflexe d'envoyer des brèves et des photos pour alimenter la publication.

La dématérialisation de l'information ne peut-être la seule pour les syndiqués du territoire. La CE analysera la possibilité d'avoir un support papier

Au-delà nous devons travailler au renforcement du secteur communication de l'UD tant pour l'info lutte que sur la mise à jour du site internet de l'UD

Afin que chaque syndiqué CGT de Seine Maritime puisse recevoir le journal d'information de la confédération « ENSEMBLE », l'UD organisera des journées d'études afin d'aider les bases à utiliser l'outil Cogitiel.

Pour avoir des syndiqués formés et informés ; l'UD et ses syndicats s'engagent :

- à s'abonner et à promouvoir la diffusion de la presse confédérale : la NVO, Options et Vie Nouvelle :
- A mener une campagne politique pour la conquête des abonnements de la NVO dans le département.
- A ce que la NVO soit présentée et lue lors de toutes les formations de la CGT

3.10 Droits Libertés et Actions Juridiques

Malgré une activité importante lors de l'actuel mandat, il apparait que les batailles autour des droits, des libertés et l'activité juridique ne sont portées, dans la majorité des cas, que par les camarades directement impliqués dans les mandats concernés, limitant ainsi une véritable prise en charge collective pourtant indispensable. Il nous faut réfléchir à des solutions pour que la prochaine CE de l'UD s'empare réellement des enjeux sur les grands dossiers impactant les droits des salariés et des enjeux autour des Prud'hommes, de la fusion TASS TCI à venir, ou encore pour s'approprier et faire nôtres les



revendications pour l'amélioration du statut et des moyens des conseillers du salarié ou des défenseurs syndicaux. L'activité juridique est étroitement liée à l'activité revendicative et vient la renforcer. Elle doit être prise en compte dans l'action syndicale quotidienne en lien avec la construction du rapport de force nécessaire et à la lutte des salariés »

La réflexion engagée sur la défense individuelle demeure donc entière, tout comme la diminution des moyens accordés à nos mandatés. Pour ce faire, le collectif juridique de l'UD s'est reconstitué avec des militants, conseillers ou non, mais tous soucieux de l'importance de ce secteur au service de l'action syndicale.

Aujourd'hui, l'UD a en charge le suivi, la formation et l'animation de 32 défenseurs syndicaux, 59 conseillers des salariés prud'hommes et des conseillers prud'hommes.

Cela est d'autant plus important que de nombreuses attaques ont été portées, et sont toujours portées aujourd'hui, contre le droit du travail et contre le monde ouvrier en général.



Lors du prochain mandat il nous reviendra de multiplier les journées d'étude et les formations, en lien avec les collectifs formation et santé travail, afin que les militants CGT du département aient d'une part une bonne connaissance des évolutions juridiques contenues dans les ordonnances mais aussi les éléments nécessaires pour combiner stratégie revendicative et stratégie juridique pour tenter de contrer les mauvais coups du patronat et du gouvernement. Enfin, il faudra que nous ayons une attention particulière concernant le devenir des représentants CGT qui perdront leur protection contre le licenciement compte tenu de la baisse du nombre de représentants du personnel.

4. Vie Syndicale

L'UD 76, en lien avec les UIs et les syndicats doit continuer à développer :

- un syndicalisme (d'adhérents) de masse reposant sur la syndicalisation,
- une vie syndicale active et démocratique permettant à chaque syndiqué d'être pleinement impliqué dans l'organisation et les décisions.
- Renforcer la CGT en Seine-Maritime est un enjeu prioritaire. Chaque militant, chaque syndiqué doit avoir comme première préoccupation le renforcement de la CGT.

Il est impératif que le 44ème congrès de l'UD s'imprègne de l'importance du renforcement dans les entreprises et que les débats soient constructifs et porteurs de nos valeurs pour arriver à concrétiser l'objectif d'un renforcement important en Seine Maritime. Des campagnes de syndicalisation « déploiement » doivent être impulsées régulièrement par l'UD.

La faiblesse de la syndicalisation est un frein pour permettre de progresser socialement et d'avoir le rapport de force. Au cours des 3 dernières années, la CGT 76 a vu son nombre d'adhérents se stabiliser autour des 22 000 syndiqués. Nous n'en sommes pas à une CGT recueillant massivement l'adhésion du salariat. Notre poids, notre nombre d'adhérents et notre représentativité reposent aussi sur nos résultats obtenus tant aux élections nationales que dans les entreprises.

Il est fondamental qu'aucun syndiqué ne soit « isolé » dans la CGT.

L'UD CGT reconnaît depuis son dernier congrès en son sein la syndicalisation des étudiants et la création d'une structure CGT étudiant. Pour le moment, cette décision ne s'est pas traduite par la mise en place de structures CGT étudiantes mais l'UD restera en soutien des initiatives qui iront dans ce sens

L'objectif de ce mandat est d'augmenter le nombre de syndiqués dans notre département. L'UD s'engagera dans les campagnes de syndicalisations et de déploiement vers toutes les catégories de salariés, employés, ouvriers, maîtrises, techniciens, cadres et retraités.

Les élus et mandatés doivent être en prise avec la vie de leurs syndicats et pour les mandatés par l'UD être en lien avec l'UD. Ils doivent rendre compte de leurs activités à leur syndicat et pour les mandatés de l'UD à la structure. Il faut replacer le syndicat au centre du processus de décision

pour qu'il puisse mettre tout en œuvre pour que la désignation des candidats et des mandatés soit réellement démocratique. Chaque mandaté de l'UD doit rendre compte de son activité régulièrement et faire des comptes rendus des instances où il représente l'UD

Le renouvellement des militants doit être une préoccupation constante des syndicats ainsi que pour les mandats de l'UD en veillant à y intégrer des jeunes et des femmes. Il y a nécessité que l'élu et mandaté s'approprie les repères revendicatifs

CGT pour les faire connaître aux salariés afin de construire les revendications mais aussi d'utiliser les IRP comme outils pour les faire aboutir.



4.1 collectif service public

Le collectif « service public » de l'UD est composé de représentants des syndicats de services publics, délégations de services publics, mais également d'autres syndicats du privé usager du service public.

Il s'efforce de garantir la participation de tous pour proposer des actions et initiatives interprofessionnelles visant à élargir et renforcer les mobilisations pour la défense et l'amélioration des services publics. L'UD doit travailler avec la confédération sur le sujet

4.2 Activités sociales, culturelles et sportives

De nombreux camarades CGT, élus par les travailleurs, ont la responsabilité de la gestion des activités sociales, culturelles des comités d'entreprise et d'établissements ou équivalent. Nous devons être vigilants face à la pression du secteur marchand qui voit dans les budgets des CE des sources de profits et qui souhaite que les activités sociales et culturelles se résument à la distribution de chèques cadeaux, de billetterie centré sur les spectacles des grandes scènes ou encore à proposer des voyages avec des tour-opérateurs peu regardants sur les conditions de travail des salariés....

Nous devons, en lien avec les organismes créés par la CGT, L'ANCAV-TT et plus particulièrement notre association Normande TLC Vacances défendre une politique différente centrée sur :

- La défense des bibliothèques des comités d'entreprise
- La réalisation d'expositions culturelles, sociales, historiques dans les locaux des comités d'entreprise
- Une offre de spectacle ou de billetterie cinéma clairement orientée vers la défense des salles indépendantes ou la programmation engagée
- Un tourisme social et solidaire respectueux des conditions de travail et des territoires

4.3 INDECOSA

La CE de l'UD enverra une présentation d'Indecosa à l'ensemble des bases les invitant à se saisir pleinement d'INDECOSA

5. Union Syndicale des Retraité-es

Les Retraité-es ont collectivement et spécifiquement, des revendications qui les concernent.

Notre USR impulse et coordonne l'action revendicative des sections de retraité-es dans le département en convergence avec toutes les actions des structures CGT.

En Seine-Maritime, notre Union Syndicale des Retraité-es (USR) regroupe plus de 4300 syndiqué-es en 2017. Seulement à peine 30 % des syndiqué-es restent adhérent-es en partant en retraite. La question de la continuité syndicale est plus que jamais posée.

Actuellement 2 syndiqué-e-s sur 10 restent syndiqué-e-s à la CGT dans le secteur privé et 5 sur 10 dans le secteur public.

Pour développer la continuité syndicale, l'USR poursuivra la réflexion avec les syndicats d'actifs et les Unions Locales afin de ne pas perdre un(e) syndiqué(e) lors du départ en retraite. Pour se faire, l'USR a édité un tryptique national de syndicalisation, à disposition des syndicats, des Unions Locales. Ce bulletin d'adhésion est accompagné dans sa forme, d'un abonnement à notre magazine national Vie Nouvelle.

Compte tenu de sa spécificité, l'USR renforce et développe la diffusion de son journal trimestriel «Vie Nouvelle» (1852 numéros diffusés actuellement en Seine-Maritime) ainsi que «Le Lien» journal de notre USR.

